

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 09175

Numéro SIREN : 379 455 231

Nom ou dénomination : HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt 99238

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
Société par actions simplifiée au capital de 5 310 457 euros
9-11, allée de l'Arche – 92032 Paris La Défense
379 455 231 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
le 26 septembre, à seize heures trente,
le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni au siège social sur convocation du Président,

Sont présents ou représentés :

Monsieur Yves LACHERET administrateur

Assistent également à la réunion :

Monsieur Bruno Wisse

Sont absents, excusés :

Monsieur Alexandre de Palmas administrateur et Président démissionnaire

Madame Elsa LACOFFE..... représentante du Comité d'Entreprise

Madame Anne MANCAUX représentante du Comité d'Entreprise

Monsieur Jean-Paul GAWORSKIreprésentant du Comité d'Entreprise

Monsieur Jean-Mary VOIGNIER.....représentant du Comité d'Entreprise

Monsieur Yves LACHERET préside la séance.

Il constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Bruno Wisse est désigné comme secrétaire de séance.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Démission de Monsieur Alexandre de Palmas ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Confirmation des mandats des Directeurs Généraux Délégués ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Démission de Monsieur Alexandre de Palmas

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Alexandre de Palmas de ses fonctions d'administrateur et de Président de la Société, démission qui prend effet immédiatement.

DEUXIEME DECISION

Démission et Nomination du Président – fixation de ses pouvoirs

Le Conseil d'administration, désormais composé de l'administrateur unique Mr Yves LACHERET, nommé par décision de l'Associée unique du 4 septembre 2018 pour une durée expirant à l'issue des décisions de l'Associée unique devant statuer sur les comptes clos au 30 septembre 2018, décide en application de l'article 13-2 des statuts, de nommer Monsieur Yves LACHERET, né le 3 novembre 1961 à Suresnes (92), demeurant 4 rue Pérignon 75007 Paris, en qualité de Président de la Société pour une durée prenant fin à l'issue des décisions de l'Associée unique devant statuer sur les comptes clos au 30 septembre 2018.

En qualité de Président, et sous réserve des limitations prévues par les statuts et les règles internes applicable au sein de la Société et du groupe ELIOR (ci-après le « **Groupe** »), Monsieur Yves LACHERET disposera des pouvoirs nécessaires pour diriger et gérer la Société, agir au nom de celle-ci, représenter et engager la Société à l'égard des tiers dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui lui sont dévolus.

Par son action, le Président contribuera à la mise en œuvre et au suivi du contrôle interne. Il devra, par conséquent, appliquer et mettre en œuvre les règles et procédures définies par le Groupe pour l'amélioration du contrôle interne du Groupe dans son ensemble et veiller à ce que ces règles et procédures soient appliquées. Il en fera de même s'agissant des règles de reporting.

Par ailleurs, il veillera à ce que l'ensemble des règles et procédures internes de la Société et du Groupe soit respecté et appliqué par les salariés et collaborateurs placés sous son autorité et sa responsabilité. Il aura la charge de mettre en place les délégations de pouvoirs appropriées et adaptées aux activités de la Société.

TROISIEME DECISION

Le Conseil d'administration précise que les mandats en cours des deux Directeurs Généraux Délégués, Monsieur Didier Cazelles et Monsieur Lionel Vazzoler, se poursuivent normalement, conformément à l'article 14.5 des statuts, jusqu'à leur échéance prévue pour intervenir à l'issue des décisions de l'Associée unique devant statuer sur les comptes clos au 30 septembre 2018.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à la société « Wolters Kluwer », Case Postale 610
14 rue Fructidor 75814 Paris 17e ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet
d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le
Président



Le Président
Yves LACHERET

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
Société par actions simplifiée au capital de 5 310 457 euros
9-11, allée de l'Arche – 92032 Paris La Défense
379 455 231 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre, au 9-11, allée de l'Arche – 92032 Paris La Défense Cedex,

La société AREAS WORLDWIDE, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Philippe Guillemot, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

Associée unique de ladite société,

A ETE APPELEE A STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Démission du Président ;
- Révocation des administrateurs en fonctions ;
- Nomination d'un nouvel administrateur unique ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Démission du Président

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Alexandre de Palmas de ses fonctions d'administrateur et de Président de la Société, démission qui prendra effet à la prochaine séance du Conseil d'administration devant désigner un nouveau Président .

DEUXIEME DECISION

Révocation des Administrateurs en fonctions

L'Associé unique décide, en application de l'article 11 alinéa 2 des statuts de la Société, de révoquer à compter de ce jour les administrateurs en fonction, dont le mandat avait été renouvelé par décision de l'Associé unique du 30 mars 2018, à savoir :

- la société Areas Wordlwide SA (anciennement dénommée Elior Concessions SA),
- la société Areas Services SAS (venue aux droits de la société Elior Cocnessions Services SAS),
- la société Elior Gestion SAS.

TROISIEME DECISION

Nomination d'un nouvel Administrateur Unique

L'Associé unique décide, en application de l'article 11 des statuts de la Société, de nommer en qualité d'administrateur unique de la Société, Monsieur Yves LACHERET, né le 3 novembre 1961 à Suresnes (92), demeurant 4 rue Pérignon 75007 Paris, pour une durée prenant effet ce jour et prenant fin à l'issue des décisions de l'Associée unique devant statuer sur les comptes clos au 30 septembre 2018.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société « Wolters Kluwer», Case Postale 610, 14 rue Fructidor 75814 Paris 17^e, ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associée unique.



AREAS WORLDWIDE

Représentée par Philippe GUILLEMOT